



## justificatif pour excès de vitesse par radar mobile sur autoroute

Par **Papiho**, le **25/04/2012** à **23:23**

vendredi dernier, alors que je circulais sur l'autoroute Sisteron-Tallard, je me fais arrêter après le péage par un officier de police.. j'aurais été prétendument repérée à 154 km/h par un radar mobile sur un des derniers ponts franchi avant le péage....Je suis fort étonnée car qui dit 154 km/h constatée, revient à 165 km au compteur... or, je suis absolument sûre de ne pas avoir atteint cette vitesse... Je demande où je peux avoir le justificatif de cette infraction : impossible me dit-on !!!! un autre conducteur arrêté 5 minutes avant moi, était aussi à 154 !!!comment peut-on être assuré de la validité de ce contrôle et sans justificatif ??on me dit que les policiers sont assermentés et que cela suffit... personnellement, cela ne me suffit absolument pas et deux personnes à 5 minutes à la même vitesse.... Que faire ??? et recours puis-je avoir ??

Par **razor2**, le **30/04/2012** à **14:27**

Bonjour, aucun recours. Les agents sont assermentés, leurs constatations font foi jusqu'à preuve contraire. Pour contester, il faudrait que vous puissiez prouver que vous n'avez pas commis l'infraction reprochée, autant dire mission impossible...

Par **Drabob**, le **23/07/2015** à **08:30**

J'étais en Porsche turbo, faisant un petite pointe à 313. Arrivé au péage de l'autoroute, les flics me serrent pour m'annoncer que j'avais été chronométré à 156... Je dis : "Y' a sûrement un erreur"...